

## REUNION DE COMITE DU 23 OCTOBRE 2021

Le samedi 23 octobre 2021 à 10h00, les membres du Comité du C.C.C.E. se sont réunis au Best Western Plus Hôtel Paris Saclay, 2 Route D'Orsay, 91400 Saclay, sur convocation écrite de la Présidente en date du 21 septembre 2021, conformément aux statuts.

Présents : Mesdames ARNOULT, DAOUST, ROBIN, ROSSI  
Messieurs ARNOULT, LARIVE et VINCENT  
Excusés : Madame MERY et Monsieur MATTERA

7 membres du Comité étant présents, le quorum est atteint et le Comité peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du P.V. de la Réunion de Comité du 5 août 2021  
(déjà approuvé par les membres du comité le 21/09/2021)
- Admission des nouveaux membres
- Points sur les délégations
- Points sur dérogation et champions FCI étrangers
- Point sur les questions pour l'Assemblée Générale
- Juges pressentis pour la NE 2022
- Spéciales 2022 (dates et lieux)
- Point sur les prochaines élections
- Frais de banque et étude comparative
- Questions Diverses

### Approbation du P.V. de la réunion du comité du 05.08.2021

#### Confirmation de l'approbation du PV de la réunion du comité du 05.08.2021

(Le PV de cette réunion a déjà été approuvé par mail le 21 septembre 2021.)

### Admission des nouveaux membres

La liste des nouveaux membres envoyée par mail le 21 octobre 2021 aux membres du comité pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 20 octobre 2021 est au nombre de 9 pour approbation. L'ensemble du comité approuve ces 9 demandes d'adhésion. Depuis la dernière réunion de comité du 5 août 2021, un total de 29 nouveaux adhérents a été admis. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, cela représente un total de 124 nouveaux adhérents admis.

Date de soumission	Nombre de nouveaux adhérents soumis pour approbation	Nombre Admis/refusé(s) (Date)
01 septembre 2021	12 nouveaux adhérents	12 admis le 2 septembre 21
01 octobre 2021	9 nouveaux adhérents	8 admis et 1 refus le 1er octobre 21
21 octobre 2021	9 nouveaux adhérents	9 admis le 23 octobre 2021

Pour l'année 2021, le total des adhérents au 23 octobre 2021 est de 578 adhérents, avec :

-454 renouvellements (dont 5 ont renouvelé à la fois 2020 et 2021), soit 14 renouvellements en moins par rapport à l'année 2020 pour la même période et  
-124 nouveaux adhérents, 10 nouveaux adhérents en moins par rapport à 2020 pour la même période.

A noter que pour 2020 le nombre d'adhérents est de 625 (suite aux récents renouvellements de certains retardataires) avec 468 renouvellements et 157 nouveaux adhérents au lieu de 624 annoncés le 5 août dernier.

Pour suivi : lors de la réunion du 5 août, il était fait mention d'une personne, toute nouvelle adhérente, qui avait déclaré une portée sur son site avec des informations qui semblaient erronées. Cette personne a donné des explications dans une lettre réponse reçue au siège social le 9 octobre 2021. Mme Daoust fait lecture de ce courrier.

## Points sur les délégations

Madame Daoust présente aux membres du comité une carte réalisée par Madame Rossi représentant la répartition actuelle de nos délégations régionales ainsi que le nombre d'adhérents par département. (Carte en annexe 1)

Nous comptons actuellement 6 délégations régionales avec délégué(e) mais 2 restent sans délégué(e)s : la région Hauts-de France Haute Normandie, Île-de-France, et la région Rhône-Alpes, Bourgogne.

Un appel à candidature avait été lancé le 14 août 2020, puis le 12 septembre 2020.

A ce jour, le club a reçu 3 candidatures : Monsieur Sylvain Aici (le 14.08.2020), Monsieur Knobloch (le 14.09.2020) et Madame Émilie Durand (le 26.09.2020).

Madame Rossi indique que finalement Monsieur Knobloch renonce à sa candidature car la délégation pressentie lui aurait imposé un déplacement de plus de 400 km, cependant si une délégation plus proche de son domicile devenait vacante, il renouvellerait sa candidature.

Madame Daoust présente les deux autres candidats aux membres du comité :

Madame Emilie Durand qui est membre de notre club depuis 2012, élèveuse inscrite au CCCE sous l'affixe « des Folies d'Emisa » (chihuahuas et chiens du Mexique). Présente à notre NE depuis 3 ans.

Monsieur Sylvain Aici, membre de notre club depuis 2019, éleveur sous l'affixe « Shine a Light for Pandora » (chihuahuas et bergers hongrois). Présent aux assemblées générales 2020 et 2021 ainsi qu'aux nationales d'élevage 2020 et 2021.

Suite à cette présentation, Monsieur Vincent évoque le nom de Madame Demirdjian qui avait envoyé une proposition de candidature, Madame Daoust et Madame Rossi rappellent que cette candidature n'est pas recevable à cet instant car Madame Demirdjian n'est adhérente que depuis 2020 (pas suffisamment d'ancienneté au regard des règles de la charte des délégués.)

Monsieur Vincent fait d'autre part remarquer que dans le passé, suite à la défection d'un délégué, les régions Ile-de-France et Hauts-de-France avaient été regroupées sous une même délégation, Madame Daoust confirme que cela avait eu lieu sous la délégation de Monsieur Watrelas.

Monsieur Arnoult demande si les deux candidats ont envoyé une lettre de motivation, Madame Daoust répond que Madame Durand a envoyé une lettre de motivation et que Monsieur Aici a envoyé un mail, lecture de la lettre de Madame Durand et du mail de Monsieur Aici est faite au comité par Madame Rossi.

A partir de la carte réalisée par Madame Rossi et en tenant compte du nombre d'adhérents, les membres du comité procèdent au redécoupage concernant la région Normandie/Ile-de-France/Hauts-de-France. Il est décidé que la nouvelle délégation sera constituée des régions Hauts-de-France, ainsi que des départements normands suivants : Seine-Maritime, Eure (Haute Normandie) et Calvados.

La candidature de Madame Emilie Durand est retenue à l'unanimité. Madame Rossi lui enverra un courrier dans ce sens et la charte des délégués pour accord et signature.

La candidature de Monsieur Aici n'est pas retenue par manque d'ancienneté et suite à la nouvelle répartition des régions.

D'autre part, Madame Rossi fait remarquer qu'il est nécessaire que l'ensemble des délégués signe cette année la charte des délégués (ceci doit être fait annuellement) et qu'ils remplissent le rapport annuel de leur activité.

Madame Daoust fait lecture d'un tableau réalisé par Madame Rossi, indiquant par région, le nombre d'adhérents et le nombre de participants aux amicales. Madame Daoust indique que cette année nous comptons 257 participants à nos amicales contre 237 l'an dernier (avec 164 adhérents contre 151 l'an dernier), ce qui montre que malgré une baisse de nos adhérents la participation à nos amicales est constante, voire en augmentation, ce dont le comité se réjouit. Monsieur Arnoult fait remarquer que ce chiffre annoncé prend en compte une réunion amicale en plus par rapport à 2020.

## Points sur dérogation et champions FCI étrangers

Afin d'aider la sélection des éleveurs du CCCE appartenant à la Charte de Qualité ainsi que les éleveurs de Chihuahuas ayant l'intention effectuer un mariage inter-variétés, le club a désiré réfléchir sur l'utilisation de chien étranger dans ces mariages.

Monsieur Arnoult a rédigé un projet qu'il soumet aux membres du comité, ce projet décrivant les conditions d'une possible dérogation pour ce type de saillies avec un chien étranger vivant à l'étranger ou en France. Ce projet avait été envoyé, au préalable, par mail, aux membres du comité. Après discussions et ajustements, le comité approuve le projet ainsi rédigé :

- Le chien étranger devra :

- être Champion de son Pays (FCI) ou avoir un titre de Champion reconnu par la FCI ;
- être enregistré à un livre des origines étranger reconnu par la FCI, appartenant à des propriétaires résidant à l'étranger ou en France ;
- remplir les conditions de santé de sa race + avoir le test ADN d'identification génétique au moment de la saillie ;

ce chien sera alors **considéré** avoir un niveau « **4 points équivalent** » à la grille de sélection sous condition de présentation :

- 1) d'un certificat vétérinaire en cours de validité, le déclarant indemne de tares oculaires invalidantes et suspectées héréditaires (notamment d'atrophie rétinienne progressive ou centrale, de dysplasie ou dystrophie de la rétine et de cataracte). Vétérinaire agréé (MHOC) ;
- 2) d'un certificat vétérinaire le déclarant indemne de la luxation des rotules ;
- 3) du résultat d'un laboratoire reconnu certifiant son empreinte génétique (ADN).

Sont recevables uniquement les certificats établis par les vétérinaires de l'Union Européenne.

Ces chiens **ne seront pas enregistrés à la grille de sélection**. Mais un fichier sera tenu à part pour répertorier ces chiens par Madame Robin et sera partagé avec le responsable des éleveurs ainsi qu'avec la Présidente et la Responsable de l'enregistrement des examens de santé.

### *Pour la Charte de Qualité du CCCE*

Tous les éléments (pedigree, diplôme du titre de Champion FCI, examens de santé, ADN) devront être envoyés avant la saillie (8 jours minimum) à Madame Robin pour l'obtention de la dérogation « chien champion étranger FCI considéré **4 points équivalent** à la grille de sélection».

### *Pour le Mariage inter-variétés*

Tous les éléments (pedigree, diplôme du titre de Champion FCI, examens de santé, ADN) devront être envoyés à Madame Robin pour l'obtention de la dérogation « chien champion étranger FCI considéré 4 points **équivalent** à la grille de sélection » au préalable à la demande de dérogation d'un mariage inter-variété auprès de la Présidente.

**Une dérogation pourra être délivrée pour un reproducteur « Elite B » ou « Elite A »**

Aucune saillie ne devra être effectuée sans l'accord écrite du C.C.C.E.

(En Annexe 2 Projet de Monsieur Arnoult)

## Point sur les questions pour l'Assemblée Générale

**Quatre courriers avec des questions sont parvenus au siège social**

### **1\_Questions posées par un éleveur de chiens chinois à crête**

- 1) **les passages de TAN** peuvent se faire pour les français à la NE, aux amicales, à l'assemblée. Nous avons donc des frais supplémentaires : amener des chiens sur d'autres lieux que les expos : route, péages, GO, repas et garde de l'élevage si nous venons à deux (100 €/jour). Cher le TAN. Beaucoup de club font les passages de TAN lors d'expositions, petits belges, spitz, etc. pourquoi pas nous ? Au moins sur les Spéciales ?

#### REPONSE CCCE:

Effectivement le règlement du TAN prévoit son passage en nationale d'élevage, assemblée générale, réunion amicale et son organisation est sous la seule responsabilité du club.

Le passage du TAN en spéciale ne se fait qu'à titre exceptionnel et sa réalisation restera à titre exceptionnel, pour plusieurs raisons:

- nous avons eu l'expérience de l'avoir mis en place en exposition là où il n'y a pas eu la possibilité de réaliser d'amicale suite à l'absence de délégué : trop peu de TAN passés pour l'organisation que cela nécessite (*mise en place, contact avec les territoriales qui acceptent ou pas, contact avec les propriétaires de chiens, contact avec le juge, suivi des paiements, suivi des feuilles de TAN*), sans compter le temps de gestion que cela nécessite. En conclusion trop de temps passé pour ne satisfaire que trop peu de propriétaires (5 TAN pour 4 propriétaires en 2019 ou 6 TAN pour 4 propriétaires en 2021).

En 2019, 2020 et encore cette année notre nationale d'élevage a pu avoir lieu permettant un grand nombre de passages de TAN.

Le club met en place des amicales et pense couvrir suffisamment toutes les régions de France. Même pendant le temps du COVID, le club a maintenu les amicales en reportant les dates afin de ne pas pénaliser les chiens dans leur montée en cotation. Il y a eu 5 amicales en 2020, 6 amicales en 2021. Il faut seulement que les adhérents et propriétaires des chiens s'y rendent. Il n'est pas possible de faire des passages de TAN à la demande.

Entre autres, pour la région Normandie-Bretagne-Pays de Loire, dont vous dépendez, l'amicale 2020 a eu lieu le 26 septembre, l'amicale 2021 le 3 octobre.

#### 2) Santé :

- Rarement d'articles sur la santé :

Un exemple, nous avons une liste sur FB de chiens épileptiques. Seuls les propriétaires et l'éleveur du chien peuvent publier des noms. Il n'y a donc aucune "accusation" gratuite"

Nous avons actuellement des portées qui "réunissent" pas moins de 6 chiens supposés porteur d'épilepsie. A-t-on déjà parlé épilepsie et/ou des risques de la consanguinité ?

Ne pourrait-on pas avoir des articles sérieux sur la santé ?

Il ne s'agit pas d'interdire quoi que ce soit mais informer afin d'éviter certains mariages hasardeux.

- des clubs mettent également en avant la "santé", tel le club suédois, dont j'ai envoyé le lien au CCCE, où les chiens sont listés avec les tests effectués, rien en France. Pourquoi ne pas faire une liste consultable par tous ?

- Certains clubs demandent à ce qu'après 3 générations de chiens indemnes par filiation sur le PLL, APR et prcd 3, les tests doivent être renouvelés ; une vérification chez l'ophtalmologiste doit être effectuée avant chaque mariage si pas de filiation; chez nous rien, aucun conseil de quoi que ce soit et certains se prévalent même de chiens "indemnes par filiation" mais ils ne font même pas les filiations !

- Les chiens étrangers importés doivent toujours présenter un certificat vétérinaire, les déclarant indemnes de tares oculaires invalidantes et suspectées héréditaires (notamment d'atrophie rétinienne progressive ou centrale, de dysplasie ou dystrophie de la rétine et de cataracte), Ok. Mais les étalons étrangers utilisés en saillie extérieure ne l'ont pas, quelle est la différence entre un chien étranger qui vit en France et un étranger vivant à l'étranger ? Mais donc ce dernier cas les BB devraient donc être testés, non ? Les chiens français ne peuvent pas être atteints ?

- nous avons demandé des tests ADN, filiation et APR. Il nous a été répondu que ce serait trop "couteux" pour les éleveurs, ok. Mais demander de faire + de cotations à des éleveurs "pro" qui vivent de la reproduction de leurs chiennes, comme nous, alors que financièrement c'est impossible ? Nous avons personnellement gardé 16 chiennes sur 3 ans, vous nous expliquez comment les coter toutes ? Quel bénéfice ?

- Si l'on comprend que la SCC demande des cotations et que le club les encourage, OK mais il vaut mieux avoir des chiens en bonne santé et un pedigree juste, une cotation ne fait pas forcément le bon reproducteur. Il n'est pas question de faire peur aux acheteurs ni aux éleveurs côtés mais de faire en sorte d'être assurés qu'il ait le moins soucis possible. Et si plus de tests ne sont pas demandés aux éleveurs la liste consultable dont nous avons parlé plus haut prend tout son sens, on est sûr de ce qui est fait ou non.

#### **REPONSE CCCE:**

#### **Articles :**

Des sujets ou des propositions d'articles peuvent être envoyés au club. Mais le club n'en a reçu que très peu. Ils ont tous été publiés.

Le club a reçu un article sur la couleur fauve et sable chez le chihuahua, un autre sur l'épigénétique, un autre sur l'alopécie qui ont été publiés. Récemment le club a publié un article sur le tartre, le coup de chaleur, l'hypertype, le colostrum. Le club a aussi publié dans des numéros antérieurs des articles sur : les soins vétérinaires d'urgence, la hernie discale chez le chien, les capacités visuelles chez le chien, comment bien nourrir son chien...Tous les articles publiés étaient des articles sérieux.

Epilepsie : les races de notre club ne sont pas référencées comme étant des races prédisposées à cette affection. Mais effectivement le sujet pourrait être intéressant.

Ne pas oublier qu'il n'est pas possible de publier ce qui se trouve sur les réseaux sociaux sachant que ces réseaux ne sont pas fiables. Il faut donc solliciter des vétérinaires pour ce genre d'article. Cela dépendra de leurs disponibilités.

Le club publie 3 revues par an et elles ne peuvent être dédiées uniquement à la santé afin de répondre à la demande de tous. Toutefois la demande est entendue.

#### **La santé des chiens: tests enregistrés dans un listing :**

Cet outil existe déjà. Le référencement des résultats des tests de santé a été mis en place et est géré par le la Société Centrale Canine (SCC).

Le club interagit sur cette plateforme puisqu'il enregistre les résultats des tests de maladie qui sont recherchés pour nos races (tests des rotules, APR, PLL).

Mais en règle générale, le club ne reçoit que les résultats qui définissent le chien comme étant indemne de la pathologie recherchée.

Ce genre de listing serait très intéressant si tous les chiens testés, quel que soit le niveau de résultat obtenu, étaient réellement enregistrés. Or ce n'est pas le cas, sachant que les éleveurs préfèrent ne montrer que les chiens sains ou indemnes de maladie, faussant ainsi les statistiques lors des rendus de résultats.

De Plus, ATTENTION en France il y a la « CNIL » (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) qui veille à la protection des données et le club ne peut pas publier les résultats de santé sans l'accord écrit du propriétaire, et nous rappelons que le club ne reçoit à ce jour que des tests négatifs (indemne de maladie). Tout cela rend impossible la mise en place d'un listing.

Pour cela, cette idée n'est pas retenue.

#### **Renouvellement de tests de santé après 3 générations de chien indemne par filiation :**

Si les 2 reproducteurs sont indemnes et qu'à chaque génération il est refait une saillie avec des reproducteurs indemnes par filiation, pourquoi refaire des tests de santé ? La génétique démontre que les chiots seront indemnes.

Par contre il est évident qu'il est de la responsabilité des éleveurs et des propriétaires des chiens d'effectuer le test de filiation pour démontrer que son chien est indemne par filiation.

#### **Tests de santé// Chiens Etrangers ou Français :**

Il semble qu'il soit fait une mauvaise lecture de notre site et des informations s'y rapportant. Ces informations se trouvent dans le dossier de la « Grille de sélection ».

Ce dossier définit comment les chiens nés en France peuvent être inscrits et montés dans la grille de sélection. La grille de sélection est le système qui permet aux clubs de race de définir la politique de sélection pour leur race, sous l'égide de la Société Centrale Canine. Cette politique de sélection se définit par des critères de santé, critères de morphologie, de généalogie et également du comportement, donnant ainsi l'orientation de la race. Pour protéger l'élevage français il est demandé des critères supplémentaires pour les chiens provenant de l'étranger afin de ne pas propager d'éventuelles maladies. Effectivement un chien étranger qui voudrait entrer dans la grille de cotation doit être indemne de maladies oculaires héréditaires.

Le club ne demande pas de faire « plus de cotation » pour reprendre le terme. Il appartient à chaque élevage de définir sa propre politique d'élevage en tant qu'éleveur et de défendre la race qu'il élève.

Le club met en place une grille de sélection à la demande de la SCC.

Une cotation ne fait pas effectivement le « bon reproducteur » mais le chiot issu de 2 reproducteurs cotés 3 ou 4 ou plus a plus de chance de refléter les critères de la race et d'être de qualité.

La cotation la plus basse (1) correspond à la confirmation du chien, ce qui est une donnée minimale indispensable pour un chien de race en France.

### 3) **Dynamique du club peu motivante:**

- Si l'on ne fait pas d'adhérent, nous avons une remarque, si nous en faisons, petit mot sur le bulletin et après ? Certains clubs proposent par ex. 5 € de réduction par 5 adhérents amenés.
- Le comité décide, soit c'est normal, mais du dialogue serait encourageant, les propositions faites par les adhérents sont rarement approuvées, sujets abordés par mail sans réponse, commissions d'élevage sans éleveur. Nous avons des obligations pour quels avantages ? Ne peut-on pas impliquer un peu plus les éleveurs ?
- Petits gestes qui ne vont pas bouleverser le club mais qui feraient plaisir:
- nous engageons nos chiens via internet, ne lisons pas la feuille d'engagement et donc appris après le NE que la participation au Salon de l'Agriculture permettait un engagement gratuit à la NE et l'effet ne pouvait pas être rétroactif. Nous ne sommes pas à un engagement près, le club oui ? Et soit dit en passant, combien de Chinois au Salon de l'Agriculture ?
- Un retard pour figurer sur liste des éleveurs, 20 € à régler ...  
OK pour tout le monde pareil, mais sincèrement, rien n'est "cadeau" au club.
- Le club se porte bien financièrement, sans penser à tout dépenser ne pourrait-on pas en profiter ?  
Faire des séminaires avec intervenants sur la santé, l'alimentation, le comportement ? Rembourser des engagements sur de grandes manifestations comme la Mondiale, Cruft ou Salon de l'Agriculture ?

### **REPONSE CCCE :**

Certes, le club se porte financièrement bien. Mais le club doit maintenir son attention pour continuer à bien se porter.

Faire bénéficier les adhérents de la bonne santé du club reste une préoccupation du club.

Certaines des propositions seront étudiées par le comité.

Le club a besoin d'une bonne organisation pour avoir une bonne gestion. Il est normalement de la responsabilité des éleveurs de s'inscrire à la liste dans les 3 premiers mois de l'année. Si nous mettons une barrière financière c'est justement pour inciter les éleveurs à s'inscrire dans ce premier trimestre et éviter les retardataires (qui apparaissent tout au long de l'année).

Les chiens participants au Salon de l'Agriculture sont des chiens LOF ayant obtenu le CACS ou 1<sup>er</sup> EXC de la classe champion de la dernière NE. Le CGA n'est ouvert qu'aux éleveurs français. Si Le propriétaire ne s'y rend pas, la race n'est pas représentée.

Les personnes ayant participé au salon de l'agriculture se sont fait connaître et ont pu bénéficier de la réduction proposée. Le club connaît la liste des participants et a eu à cœur de faire bénéficier de la réduction proposée les propriétaires qui sont réellement venus présenter leurs chiens au salon de l'agriculture.

D'autre part, Le club fait beaucoup de gestes que les autres clubs ne font pas.

Le club rappelle les gestes mis en place qui bénéficient à ses adhérents :

- NE = gratuité des chiots « baby » et des « vétérans »
- NE : 20 % de réduction sur les engagements pour les adhérents
- Participation de 50% du prix des repas pour les réunions amicales et AG
- Gratuité de la séance de confirmation lors des réunions amicales et AG
- Passage du TAN réduit à 5€ pour les adhérents
- Cadeaux offerts par le club lors de la NE (gâteaux ou autres 4 à 5€)
- Cadeaux offerts par le club lors des réunions amicales (gâteaux ou autres 4 à 5 €)
- Cotisation annuelle inchangée depuis plusieurs années

D'autre part, les clubs cités plus haut ne participent pas à autant d'avantages que ceux proposés par le CCCE

\*Pour certains clubs il n'y a pas de réunions amicales

\*Le prix du TAN est à 10€

\*La confirmation est payante

## 2\_ Questions posées par un éleveur de chiens chinois à crête

- 1) Le **standard du chien chinois à crête** a été modifié le 15.09.2021 (F.C.I.) concernant la dentition DCC de la variété nue. Le club en a-t-il informé les juges français habilités à juger la race ? oui ou non ? Si ce n'est pas le cas, quand le club leur enverra une note en ce sens ?

### REPONSE CCCE :

Le standard FCI-N° 288 du chien chinois à crête a été modifié le 15 septembre 2021 mais n'est disponible que dans sa version anglaise. La modification ne porte effectivement que sur la dentition (**en gras ci-dessous**).

- **Extrait de la modification : « *Jaws / Teeth: ... The hairless variety will have the primitive trait of forward pointing canines and should not be penalised for absence of full dentition...* »**
- **Traduction de la modification par Google : « *Mâchoires / Dents : ... La variété nue aura le trait primitif de canines pointant vers l'avant et ne devrait pas être pénalisée pour absence de dentition complète* »**

Cette révision du standard a été diffusée auprès des juges et le club prévoit également sa diffusion dans sa prochaine revue n°70.

- 2) **Concernant le BOB des chiens chinois à crête lors des expositions** nationales, pourquoi ne pas le donner systématiquement à chaque variété ? Cela permettrait aux éleveurs et/ou adhérents du CCCE de promouvoir les 2 variétés lors des rings d'honneur auprès du public. Le club ne devrait-il pas œuvrer en ce sens... ?

### REPONSE CCCE :

L'attribution d'un meilleur de race (BOB = Best of Breed) dépend de la réglementation FCI.

Pour le chien chinois à crête l'attribution du meilleur de race se fait entre mâles et femelles, toutes variétés confondues dans les expositions internationales et nationales.

Toutefois, il arrive que le juge souhaite désigner un meilleur de race pour chaque variété dans les expositions nationales pour faire connaître cette variété.

Meilleur de race = entre les 2 CACIB, Les 1ers EXC de la classe vétérans et les 1ers EXC de la classe jeune (mâle et femelle)

## 3\_ Questions posées par un éleveur de Cotons de Tuléar

- 1) Le club s'appuie-t-il sur LOF SELECT ? Si oui dans quel cadre ?

### REPONSE CCCE :

Le club utilise le LOF select pour le suivi de plusieurs fichiers : suivi des demandes d'affixe, suivi des confirmations, suivi des naissances, suivi des saillies, suivi des demandes d'homologation de titre de championnat, suivi des examens de santé, suivi pour la grille de sélection.

De ces fichiers un bilan est fait chaque année et est présenté dans notre revue.

Le LOF select donne aussi une visibilité pour les éleveurs. Aussi l'éleveur ayant choisi de s'inscrire et de respecter la charte de qualité du club est mentionné comme tel dans le site de lof select avec le macaron « élevage sélectionné ». Le club transférant la liste des signataires de la charte à la SCC en début d'année.

Il existe une interaction constante et régulière du club avec la SCC pour que paraissent les résultats des chiens sur le LOF Select : cotation, TAN, résultats de santé, titres de champion de la SCC

- 2) La SCC propose des tests de santé. Or chez les cotons de Tuléar, nous avons pour habitude de tester nos chiens pour le BNAT\* (10% des chiens porteurs) et CMR2. La SCC propose ces tests. Le Club est-il habilité à demander à la SCC de proposer ces tests ? Si oui peut-il le faire ?

## REPONSE CCCE :

Ajouter des tests de santé demandés par un éleveur, puis ainsi de suite ajouter un autre test demandé par un autre éleveur ne sera pas gérable. D'autre part, plus il y aura de tests demandés, plus cela coûtera à l'éleveur, car cela lui donnera des obligations supplémentaires.

Plus on ajoute d'enregistrements de résultats de tests sur le pedigree plus cela pourrait laisser penser que la race est « tarée » par ces maladies. Comme il a été répondu lors d'une précédente réunion de comité le 12 septembre 2020, il n'est pas possible d'ajouter sur le pedigree le résultat de tous les tests effectués. L'éleveur effectue ces tests et c'est très bien. C'est un gage de qualité de son élevage. Il pourra demander un certificat auprès de son vétérinaire pour en remettre une copie à l'acquéreur du chiot.

- 3) le club avait pour habitude de proposer un juge étranger pour chaque race en Nationale d'élevage. Désormais que la crise Covid est a priori derrière nous, est-il possible de reprendre le rythme notamment pour les cotons de Tuléar. Cf liste jointe (non exhaustive).

Marion	Eggeringhaus	Allemagne	Coton de Tuléar
Antonaeta	Penkova	Bulgarie	Tout le groupe 5 et 9
Jean-François	Vanaken	Belgique	Tout le groupe 5 et 9
Laurent	Heinesche	Luxembourg	Tout le groupe 5 et 9
Lui	Pinto Teixeira	Portugal	Tout le groupe 5 et 9
Nemanja	Jovanovic	Serbie	Tout le groupe 5 et 9
Jeff	Horswell	Grande Bretagne	Coton de Tuléar-Chihuahua-Chiens Chinois

Valerio	Nataletti	Italie	Toutes races
Elzbieta	Chwalibog	Pologne	Toutes races
Luis Manuel	Calado	Portugal	Toutes races
Colette	Muldoon	Irlande	Toutes races
Peter	Machetanz	Allemagne	Toutes races
Rui	Oliveira	Portugal	Toutes races

**REPONSE CCCE :** Cela a toujours été appliqué et sera toujours appliqué dans la mesure du possible.

NE 2017 juge M. Zeferino DA SILVA (P)

NE 2013 juge M. DE GUINEA (SP)

Le juge choisi doit aussi convenir à l'association territoriale avec laquelle nous partageons les juges.

Il semble que les membres du comité ont une assez bonne connaissance des juges étrangers pour construire le jury de la NE.

- 4) Pendant la Covid, la SCC, la FCI ont mis en place des mesures exceptionnelles et des dérogations. Quand est-il pour le club ? Je pense notamment aux éleveurs adhérents de la chartre qui n'ont pu présenter leurs chiens aux différents examens faute d'avoir pu en organiser.

## REPONSE CCCE :

Le club suit les dérogations mises en place par la SCC/FCI. Les circulaires de la SCC concernant les dérogations de mesures exceptionnelles ont été relayées dans le bulletin du CCCE : ex. bulletin 66,67 et 69. Le club a aussi reprogrammé systématiquement les spéciales annulées. Et certains juges de notre comité se sont déplacés "gracieusement" pour effectuer des confirmations dans les élevages de nos adhérents. (Exemple : M. Arnoult)

- 5) Quelle est la composition de la commission d'élevage ? Y-a-t-il un représentant éleveur de chaque race ? Quels sont les travaux en cours ?

## REPONSE CCCE :

La commission d'élevage est composée de personnes responsables ayant pour la plupart exposés en France mais surtout aussi à l'étranger, d'éleveurs et de juges de nos 5 races.

Certains membres de la commission ont vu arriver les premiers cotons de Tuléar, les chiens chinois à crête ainsi que les chiens du Pérou et du Mexique et ont pu suivre l'évolution des races de notre club. D'autre part il faut faire attention et éviter de prendre un éleveur dans une commission qui pourrait tirer à son profit le type de son élevage.

### Composition :

Madame Daoust Présidente du Club et responsable santé de nos races

Mmes Arnoult Isabelle et Rossi Monique, Mrs Arnoult Daniel et Mattera Cassandre.

La commission d'élevage est composée d'éleveurs de nos races. Mme Rossi élève des chihuahuas depuis plus de 30 ans et M. & Mme Arnoult ont élevé des chiens chinois à crête ainsi que des chihuahuas pendant plus de 25 ans.

Les derniers travaux ont été la mise en place de la pesée du chihuahua obligatoire lors de la confirmation, la



révision des points de non-confirmation de nos 5 races. Ce dernier travail soumis à la SCC est en cours de validation par la SCC.

Un bilan est effectué tous les ans par les membres du comité par rapport aux remontées des juges (voir PV réunions du comité ou AG)

C'est pour cela qu'il y a quelques années le CCCE a demandé aux éleveurs de cotons de faire attention aux membres antérieurs de leurs reproducteurs.

## 4\_ Questions posées par un éleveur de chihuahuas

- 1) Je possède actuellement une très belle femelle chihuahua à poils courts, issue de l'élevage des Graines de Stars. Je souhaitais la sortir en expos mais il s'avère qu'elle n'apprécie pas du tout. Sachant qu'elle a été confirmée, testée pour les rotules OK, ne serait-il pas possible d'ajouter une mention spéciale sur l'imprimé de confirmation, tel qu'en expos : Mention excellente ou TB etc., assortie d'un commentaire appréciatif (éventuel) du juge expert ?

Cela permettrait de valoriser de beaux chiens malgré tout....et de le préciser sur les sites éleveurs.

### REPONSE CCCE :

Ne serait-il pas possible d'habituer petit à petit votre chienne aux expositions où elle pourrait être examinée en jugement par un expert de la race ? Les imprimés de confirmation sont sous la responsabilité de la SCC. Le club n'a donc aucune autorité pour effectuer une telle modification.

Pour mémoire : ces mentions étaient inscrites sur les imprimés, mais la SCC les a supprimés il y a quelques années.

### Juges pressentis pour la NE 2022

JUGES	RACES
Mme BOTTUSSI-JOCQUEL CELINE (F)	Cotons de Tuléar, chiens du Pérou, chiens du Mexique
M DEWAELE PATRICK (F)	Chiens Chinois à Crête
Mme MACH LISBET (CH)	Chihuahuas Poil Court Mâles
M KLEIN JEAN-CLAUDE (F)	Chihuahuas Poil Court Femelles
M DECUYPER GEORGES (B)	Chihuahuas Poil Long Mâles
M JENTGEN PATRICK (L)	Chihuahuas Poil Long Femelles

La composition des juges de la NE avait déjà été approuvée par mail par l'ensemble des membres du comité le 12 septembre 2021.

### Spéciales 2022 (date et lieux)

Madame Daoust avait communiqué aux membres du comité, en amont, par mail, un projet concernant les spéciales 2022 (dates, lieux et dans la mesure du possible juges pressentis). La Présidente indique qu'elle souhaite changer de juge pour la spéciale d'Amiens du fait que Madame Céline Botussi-Jocquel officiera à la NE ainsi qu'à la spéciale de Bourges.

Après discussions à partir de ce document, les membres du comité ont établi le projet suivant :

Lieux et Dates	Juges pressentis	CACS/CACIB
<b>Perpignan</b> 23 janvier 2022	<b>VOLARIKOVA Linda (Slovaquie)</b> : Chihuahuas <b>CHAPIRO Boris (France)</b> : Chiens du Pérou, Chiens du Mexique, Chiens Chinois à Crête, Cotons de Tuléar.	CACS CACIB
<b>Bourges</b> 12 février 2022	<b>BOTUSSI-JOCQUEL CELINE (France)</b> : Chiens Chinois à Crête <b>DE CUYPER GEORGES (Belgique)</b> : Chihuahuas PC <b>KLEIN JEAN-CLAUDE (France)</b> : Chihuahuas PL <b>MACH LISBET(Suisse)</b> : Cotons de Tuléar, Chiens du Pérou, Chiens du Mexique	CACS CACIB
<b>Lyon</b> 17 avril 2022	<b>VINCENT-SCHMID EVA (France)</b> : Chihuahuas <b>KLEIN JEAN-CLAUDE (France)</b> : Chiens Chinois à Crête, Chiens du Pérou et du Mexique, Cotons de Tuléar	CACS CACIB
<b>Amiens 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2022</b>	Juges en attente	CACS CACIB
<b>Heudicourt</b> 22 mai 2022	Juges en attente	CACS
<b>Chartres</b>	Juges en attente	CACS

13 juin 2022		
<b>Maltot</b> 14 juillet 2022	<b>ARNOULT DANIEL (France)</b> : toutes les races de notre club	CACS
<b>Brive</b> 13 août 2022	<b>MATERRA CASSANDRE (France)</b>	CACS CACIB
<b>Metz</b> 06 novembre 2022	Juges en attente	CACS
<b>Avignon</b> 26 novembre 2022	Juges en attente	CACS
<b>Nantes</b> 11 décembre 2022	Juges en attente	CACS

## Point sur les prochaines élections

Lors des élections 2022 plusieurs membres du comité seront sortants : Mesdames Daoust, Mery, Rossi, et Monsieur Vincent, un poste est vacant.

La Présidente suggère que les votes ne se fassent que par correspondance connaissant plusieurs Clubs qui pratiquent ainsi. Certains membres du comité précisent que cette organisation n'est pas prévue dans nos statuts et que normalement il est obligatoire d'organiser des votes sur place.

Donc cette proposition n'est pas retenue et des votes auront bien lieu sur place.

Madame Daoust indique qu'une commission des élections de 3 personnes doit se constituer parmi les membres du comité non-sortants, et expose les tâches à réaliser par cette commission d'ici les élections : faire appel à candidature, réceptionner et examiner ces candidatures, réception des enveloppes de vote...

Madame Daoust indique que l'appel à candidature sera lancé dans la prochaine revue de décembre 2021, les candidats devront se manifester avant le 5 février 2022. La commission des élections procédera ensuite à la validation des candidatures.

Madame Robin se chargera de préparer le matériel de vote et de l'expédition aux adhérents électeurs. Monsieur Arnoult recevra les enveloppes de votes envoyées par correspondance.

Monsieur Arnoult Président de la commission des élections sera tenu informé des adhérents électeurs à jour de leurs cotisations 2022 au fur et à mesure des renouvellements.

La commission des élections est constituée de Monsieur Daniel Arnoult Président, Madame Arnoult Isabelle et Monsieur Jean Claude Larive, assesseurs.

## Frais de banque et étude comparative

Madame Rossi trésorière du CCCE a contacté à son initiative une banque: le crédit mutuel, puis a envoyé aux membres du comité un tableau comparatif entre HSBC et le Crédit Mutuel. Madame Rossi précise que les déconnexions sont trop rapides lors des consultations des relevés bancaires, qu'elle n'a pas pu faire certains virements et qu'elle n'a pu effectuer certains paiements avec la carte bancaire. Monsieur Arnoult indique que d'autres parts, lors de sa Présidence, il avait été difficile d'avoir un correspondant constant lors de ses demandes.

D'après ce comparatif, le crédit mutuel serait moins cher selon les prestations retenues par le CCCE de 219,20€ par an.

Plusieurs membres du comité font remarquer qu'il aurait été bien d'avoir une comparaison exhaustive des prestations.

Le Crédit Mutuel se présente comme la banque des associations avec des tarifs qui semblent moindre que ceux de l'actuelle banque du club. Monsieur Vincent partage son expérience positive en tant que client à titre personnel du Crédit Mutuel.

Après discussion, le comité décide que le club changera de banque. Ce changement s'opérera au moment le plus favorable en rapport avec les activités du Club (entre autres après la nationale d'élevage de février 2022).

## Questions diverses

### 1. Nationale D'Élevage

Madame Daoust souhaite faire part au comité d'un message récent de Monsieur Citerne, Vice-Président de l'Association Canine Territoriale Centre Val de Loire, qui accueille notre nationale d'élevage la veille de son CACIB, indiquant que les conditions de préparation de la nationale d'élevage vont changer, le comité d'organisation des expositions de ACTCVL propose au comité un protocole reprenant les points d'organisation. Plusieurs points posant question ou problème, Madame Daoust propose de prendre rendez-vous avec Monsieur Citerne pour discuter de certains de ces points d'organisation.

### 2. Récompenser les adhérents qui font le plus d'adhésions au Club

Suite à une proposition effectuée lors d'une réunion du comité par Madame Rossi et en liaison avec la question d'un éleveur de chiens chinois à crête, Madame Daoust propose qu'un « Top 5 » des adhérents ayant fait le plus d'adhésions dans l'année soit récompensé, donnant en exemple ce que pourrait être le « Top 5 » de l'année 2021. Le comité relève que dans cette sélection figure deux membres du comité et un délégué, par souci d'équité et afin de valoriser le travail de nos délégués sans léser les simples adhérents, le comité décide que les membres du comité seront « hors concours » pour ce « Top 5 » et qu'il sera aussi créé un « Top 3 » des délégués. Pour ces heureux gagnants, l'engagement du premier chien à la nationale d'élevage de l'année suivante sera offert par le club.

Cette décision sera effective pour la nationale d'élevage 2023 en rapport avec le Top 5 défini sur 2022.

### 3. Spéciale et Pot de l'amitié en 2022

Madame Rossi prend la parole afin de poser plusieurs questions aux membres du comité :

« Est-ce que le « pot de l'amitié » lors des spéciales est à nouveau possible ? » Madame Daoust répond que oui, mais dans la limite des mesures sanitaires définies par la préfecture du lieu de l'exposition.

### 4. Championnat de France et pesée des Chihuahuas

« Est-ce que lors du Championnat de France 2022, les 4 premiers chiens seront pesés ? (chihuahuas, cotons de Tuléar) ? » Madame Daoust répond que non mais que tous les chiens (chihuahuas, cotons de Tuléar), seront pesés lors de la nationale d'élevage 2022.

### 5. Championnat d'Europe 2022 et grille de sélection

« En 2011, L'exposition « Championnat du Monde » s'était tenue à Paris (Villepinte) et avait été prise en compte comme « spéciale de race » pour la grille de sélection, en sera-t-il de même pour l'exposition « Championnat d'Europe » qui se déroulera l'an prochain à Paris (Villepinte) ? » L'ensemble du comité donne son accord.

### 6. Appel à confirmation par le club

Monsieur Larive demande à ce que les membres du comité soient avertis en cas d'appel à confirmation. La Présidente répond que les membres du comité seront informés des appels de confirmation demandés par le CCCE.

### 7. Site internet de certains des éleveurs

Madame Robin fait remarquer que certains éleveurs notent « membre du CCCE » sur leur site professionnel ce qui peut prêter à confusion car ils ne sont pas **éleveurs référencés** par le club, Monsieur Arnoult indique que dans ces conditions, il est nécessaire d'envoyer un courrier à ces éleveurs afin de demander le retrait de cette mention, ce qui était fait du temps de sa Présidence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H20

La Présidente remercie les membres du comité de leur présence.

La secrétaire générale

Maryline Robin

le 20/11/2020

Adhérents au 30.09.21



## Points sur dérogation et champions FCI étrangers

### Propositions de M Arnoult Daniel

Afin d'aider la sélection des éleveurs du CCCE appartenant à la Charte de Qualité ainsi que les éleveurs de Chihuahuas ayant l'intention effectuer un mariage inter-variétés, les membres du Comité ont établi une procédure pour les saillies avec un chien étranger vivant à l'étranger ou en France.

- Le chien étranger devra être Champion de son Pays (FCI) ou avoir un titre de Champion reconnu par la FCI.
- Ce chien doit remplir les conditions de santé de sa race au moment de la saillie.

Le chien devra être enregistré à un livre des origines étranger reconnu par la FCI, et appartenant à des propriétaires résidant à l'étranger ou en France, il sera considéré à la grille de Sélection au niveau 4 sous condition de présentation :

1) d'un certificat vétérinaire en cours de validité, les déclarant indemnes de tares oculaires invalidantes et suspectées héréditaires (notamment d'atrophie rétinienne progressive ou centrale, de dysplasie ou dystrophie de la rétine et de cataracte).

Vétérinaire agréé (MHOC)

2) d'un examen satisfaisant des rotules.

Sont recevables uniquement les certificats établis par les vétérinaires de l'Union Européenne.

3) Un examen équivalent au passage du TAN du CCCE.

### Charte de Qualité du CCCE

Pour la demande de saillie avec un chien étranger remplissant toutes les conditions, cette demande de dérogation devra être effectuée avant la saillie (8 jours minimum) avec tous les éléments (Pédigree, diplôme du titre de Champion, examens de santé, passage du TAN ou équivalent)

Cette demande devra être envoyée au responsable de la grille de sélection.

### Mariage inter-variétés

Pour la demande de dérogation avec un chien étranger remplissant toutes les conditions, cette demande devra être effectuée avant la saillie avec tous les éléments (Pédigree, diplôme du titre de Champion, examens de santé, passage du TAN ou équivalent).

**Une dérogation pourra être délivrée pour un reproducteur « Elite B » ou « Elite A » remplissant toutes les conditions de santé ainsi que le passage du TAN.**

Le dossier complet des deux géniteurs devra être envoyé au responsable des dérogations pour les mariages inter-variétés (Le (a) Président(e)).

**Aucune saillie ne devra pas être effectuée sans l'accord écrit du C.C.C.E**